



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 59 - MARS 2014

SOMMAIRE

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Décision N °2014077-0006 - DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE du

Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches- du- Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Provence Alpes Côte d'Azur aux Inspecteurs du Travail en matière de relations collectives de travail

1



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Décision n ° 2014077-0006

signé par

Pour le Préfet, le Directeur Régional Adjoint Responsable de l' Unité Territoriale des Bouches- du- Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l' Emploi

le 18 Mars 2014

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi (DIRECCTE)
Unité Territoriale des Bouches du Rhône**

DECISION PORTANT SUBDELEGATION
DE SIGNATURE du Responsable de l'Unité
Territoriale des Bouches- du- Rhône de la
Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de la Région Provence Alpes
Côte d'Azur aux Inspecteurs du Travail en
matière de relations collectives de travail

Décision N°2014077-0006 - 19/03/2014



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône
de la DIRECCTE de Provence-Alpes Côte d'Azur
SACIT**

**DECISION
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

**du Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône de la Direction Régionale
des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la
Région P.A.C.A aux Inspecteurs du Travail
en matière de relations collectives de travail**

VU le Décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU la décision du 03 février 2014 du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur, portant délégation de signature à M. Michel BENTOUNSI, directeur régional adjoint, pour ce qui relève de tous les actes et décisions pris dans le cadre des compétences qui lui étaient anciennement dévolues en tant que Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur en date du 1^{er} février 2012 relative à la délimitation géographique des sections d'inspection du travail ;

VU la décision relative à l'organisation des sections d'inspection du travail et de l'intérim des inspecteurs du travail dans les Bouches-du-Rhône en date du 30 janvier 2014 ;

VU les dispositions des articles L. 2314-11 et R. 2314-6 du Code du travail relatifs à la répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories dans la procédure d'élection des délégués du personnel ;

VU les dispositions des articles L. 2324-13 et R. 2324-3 du Code du travail relatifs à la répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories dans la procédure d'élection au comité d'entreprise ;

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à

Monsieur l'inspecteur du travail, de la 1^{ère} section : Max NICOLAÏDES

Monsieur l'inspecteur du travail de la 2^{ème} section : Brice BRUNIER

Monsieur l'inspecteur du travail de la 3^{ème} section : Ouarda ZITOUNI

Madame l'inspectrice du travail de la 4^{ème} section : Véronique GRAS

Madame l'inspectrice du travail de la 5^{ème} section : Khalil EL-BASRI

Madame l'inspectrice du travail de la 6^{ème} section : Julie PINEAU

Monsieur l'inspecteur du travail de la 7^{ème} section : Ivan FRANCOIS

Monsieur l'inspecteur du travail de la 8^{ème} section : Noura MAZOUNI

Madame l'inspectrice du travail de la 9^{ème} section : Mme Carole OUHAYOUN

Madame l'inspectrice du travail de la 10^{ème} section : Catheline SARRAUTE

Madame l'inspectrice du travail de la 11^{ème} section : Viviane LE ROLLAND DA CUNHA

Monsieur l'inspecteur du travail de la 12^{ème} section : Roland MIGLIORE

Madame l'inspectrice du travail de la 13^{ème} section : Emilie BOURGEOIS

Monsieur l'inspecteur du travail de la 14^{ème} section : Régis GAUBERT

Madame l'inspectrice du travail de la 15^{ème} section : Fatima GILLANT

Madame l'inspectrice du travail de la 16^{ème} section : Corinne HUET

Madame l'inspectrice du travail de la 17^{ème} section : Kristen TAUPIN

Madame l'inspectrice du travail de la 18^{ème} section : Cécile FATTI

Monsieur l'inspecteur du travail de la 19^{ème} section : Rémi MAGAUD

Madame l'inspectrice du travail de la 20^{ème} section : Hélène BEUCARDET

Madame l'inspectrice du travail de la 21^{ème} section (section agricole) : Stéphane TALLINAUD

Monsieur le directeur adjoint du Groupe Départemental de Contrôle : Bruno PALAORO

Madame l'inspectrice du travail du Groupe Départemental de Contrôle : Aline MOLLA

Madame l'inspectrice du travail du Groupe Départemental de Contrôle : Delphine FERRIAUD

Madame l'inspectrice du travail du Groupe Départemental de Contrôle : Béatrice BART

Madame l'inspectrice du travail du Groupe Départemental de Contrôle : Daphnée PRINCIPIANO

A l'effet de signer, au nom du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région P.A.C.A., les décisions relevant des domaines suivants pour lesquelles le responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône a reçu délégation du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région P.A.C.A :

- La répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories autant dans la procédure d'élection des délégués du personnel que du comité d'entreprise ;

Article 2 : La décision du 15 janvier 2014 est abrogée à compter de la prise d'effet de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A Marseille, le 18 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation du DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur
Le Directeur Régional Adjoint
Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône

Michel BENTOUNSI